

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Agression filmée d'une femme : le taximan aux mains de la PJ



Photo : Abel Eyeghe

Un instantané de la scène.

G.R.M & AEE
Libreville/Gabon

IL n'aura pas couru bien longtemps. Selon des sources bien informées, le transporteur urbain qui a infligé une correction à une jeune femme mercredi dernier, a été interpellé hier, en milieu de journée, à la hauteur de la Bicig, au centre-ville, par les éléments de la Police judiciaire (PJ).

Il s'agit d'un ressortissant béninois de 42 ans, Machioudi Olougbadé Abou. Il y a lieu de saluer la promptitude des flics, d'autant plus que l'interpellation du transporteur en question est intervenue vingt-quatre heures à peine après les instructions du gouvernement, par le biais du ministre d'État à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha. Lequel a, en effet, instruit le commandement en chef des Forces de police nationale (FPN) pour le retrouver rapidement. Dans un communiqué rendu public, le parquet a pré-

cisé que l'auteur de cet acte tombe sous le coup de la loi 006/2021 du 6 septembre 2021 relative à l'élimination des violences faites aux femmes.

Mercredi, une vidéo d'une rare violence a circulé sur la toile. Elle montre un homme, visiblement chauffeur de taxi, en train de rouer de coups une jeune femme sans moyen de défense, à l'aide d'une ceinture. La victime serait en outre atteinte de troubles mentaux.

L'indignation suscitée par cette scène – qui a eu lieu sur le boulevard Paul-Marie Yembit, face au portail de l'UOB – a donc fait réagir le gouvernement, lequel est engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Sur la toile, les avis étaient partagés au sujet de l'agressivité du taximan. Pour les uns, si la violence vis-à-vis des femmes est proscrite, l'agresseur avait sans doute

une raison valable pour en arriver là. " C'est une malade mentale très violente qui squatte à l'UOB. Avant cette scène, elle a failli frapper une lycéenne de Man-

delà et a voulu se battre contre des étudiantes. C'est un danger public ", s'empare l'internaute Eurydice Moutou.

Pour les autres, comme

Larynx Offishall, "l'acte du taximan est blâmable. Peu importe la raison. Connaissant surtout son état de santé, il n'aurait pas dû lui porter main". Il a in-

vité les pouvoirs publics à trouver une solution pour que la jeune femme – qui représente donc un danger permanent pour les autres – soit prise en charge.

COMITE NATIONALE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

DU LUNDI 11
AU SAMEDI 16
AVRIL 2022

PROGRAMME DE LA
CARAVANE ITINERANTE
VACCINATION CONTRE LA COVID-19

SITES RETENUS

- Carrefour IAI
- Marché de Kinguélé
- Marché de Nzeng-Ayong
- Marché d'Akournam
- Entrée zone économique de Nkok

Vaccinons-nous
Protégeons-nous